

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 61-62 (1994-1997)

**Artikel:** Que reste-t-il du trop "fameux" Carrard et de ses révoltes à répétition?  
**Autor:** Jula, Sébastien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817255>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# QUE RESTE-T-IL DU TROP «FAMEUX» CARRARD ET DE SES RÉVOLTES A RÉPÉTITION?

Sébastien Julian

Formuler la question de cette manière sous-entend une réponse catégorique et quasi définitive: il n'en reste rien, ou presque! Pourtant ce jugement mérite d'être nuancé, surtout si l'on renverse les termes du problème. Il n'est pas vain en effet de s'interroger sur les modalités et les raisons de l'amnésie collective qui frappe les insurrections Carrard: à qui profitait leur occultation? Personne n'a-t-il œuvré pour leur réutilisation symbolique? Aucune période n'a-t-elle tenté de les récupérer politiquement? Ainsi précisément, l'intitulé liminaire prend une tout autre extension et revêt un attrait certain non dénué d'intérêt.

Cette modeste communication représente en quelque sorte la récolte anticipée et partielle des efforts entrepris en vue d'un mémoire de licence traitant *L'insurrection en série comme instrument d'opposition politique au régime radical fribourgeois (1847-1856)*<sup>1</sup>. Malgré l'impossibilité d'exposer ici en détail les six insurrections, les fausses alertes et les réelles menaces qui ont rythmé la vie quotidienne des Fribourgeois(es) à cette époque, une présentation succincte des événements ainsi qu'une classification typologique des secousses violentes nous ont semblé nécessaires. Une géographie de la contestation insurrectionnelle en sortira et s'expliquera aisément par un rapprochement avec les cartes politiques et religieuses du canton.

## I. De quoi s'agit-il?

A l'issue de la crise du Sonderbund (1847), le canton de Fribourg, vaincu sans avoir vraiment livré combat, se voit imposer un régime radical par une *poignée de patriotes* soutenus par la Confédération régénérée. En quelques mois les radicaux contrôlent les leviers de commande politico-administratifs et maintiennent à l'écart des urnes la majorité des citoyens par l'obligation du serment électoral à la nouvelle constitution, elle-même non soumise à l'acceptation des Fribourgeois. Rapidement impopulaires, surtout en raison de leur anticléricalisme outrancier traduit par l'éloignement de l'évêque Marilley, les hommes de 1848 s'accrochent au pouvoir et se heurtent à une opposition acharnée fédérant libéraux et conservateurs, alternant pétitions, assemblée (Posieux) et insurrections.

---

<sup>1</sup> Titre provisoire susceptible d'être quelque peu modifié ou retouché. De même, les hypothèses avancées dans cette communication se verront confirmées, affinées, voire infirmées par des recherches et analyses ultérieures.

Si les voies légales de résistance sont abondamment représentées dans l'historiographie fribourgeoise de cette période, la connaissance des mouvements recourant à la force armée pour le renversement des institutions reste lacunaire. L'expression vague d'un pays jeté dans un état de continue agitation ne se concrétise-t-elle pas aussi par les six tentatives insurrectionnelles — couvrant à peine autant d'années — parsemées de multiples alertes et d'extrêmes tensions<sup>2</sup>?

## II. Classification typologique<sup>3</sup>

*Type principal:* rejet des initiatives réformatrices de l'Etat et/ou des institutions établies. Protestation contre les changements d'ordre politique, religieux, administratif et financier et/ou volonté de renverser le gouvernement pour changer de régime politique.

*Lieu:* capitale du canton, chefs-lieux de district.

*Durée des troubles:* de quelques heures à quelques jours.

<i>Participants:</i>	– nombre	: d'une dizaine à environ un millier
	– sexe	: hommes
	– âge	: majorité de jeunes hommes et d'adultes
	– catégories sociales: (à préciser)	

*Intervention de notables aux côtés des insurgés:* quelques membres de l'ancienne noblesse, des curés, syndics ou autres fonctionnaires (instituteurs, employés aux postes, péages, etc.) et militaires de carrière.

*Formes de rassemblement:* tocsin, mot d'ordre, messagers.

*Expression élaborée de l'exigence contestataire:* discours, manifeste, affiche.

<sup>2</sup> Par commodité, nous ne distinguerons pas les termes qualifiant les mouvements violents. Nous utiliserons indifféremment *insurrection*, *mouvement insurrectionnel*, *tentative insurrectionnelle*, *révolte*, *soulèvement* et ce afin d'éviter les répétitions.

<sup>3</sup> Cette classification typologique s'inspire largement des documents annexes présentés lors d'un colloque tenu à Paris en 1984 et intitulé [Jean NICOLAS]: *Mouvements populaires et conscience sociale (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque de Paris 24-26 mai 1984. CNRS, Université Paris VII, 773 p.

*Formes de l'affrontement:* violences sur les personnes

- à l'encontre des insurgés: mis en fuite, emprisonnés, blessés, tués
- à l'encontre des forces de l'ordre: militaires, gardes civiques ou gendarmes désarmés, séquestrés, blessés, tués.

*Formes de l'affrontement:* violence sur les biens

- construction : forcée, envahie, pillée
- place ou rue : occupée, contrôlée
- vols et dégâts consécutifs aux affrontements.

*Violence sur les biens:* caractère du bâtiment attaqué

- siège d'une autorité publique
- demeure d'un représentant de l'autorité publique
- édifice relevant de l'autorité militaire.

*Suites militaires:* répression

- occupation militaire des communes rebelles
- service d'ordre renforcé par la garde civique
- stationnement de troupes fédérales ou cantonales.

*Suites judiciaires:* instances de jugement

- tribunal d'arrondissement, tribunal cantonal
  - cour d'assises, cour martiale
  - Grand Conseil.
- Peines**
- amendes (frais d'enquête, d'instruction et d'occupation militaire)
  - emprisonnement (de quelques jours à 30 ans)
  - bannissement (ou exil) hors du canton (ou de la Confédération).

Soulignons avant de continuer le côté caricatural et réducteur d'une telle classification, d'autant plus qu'elle prend en compte non pas un mouvement, mais une série d'insurrections: certaines se sont achevées par la mort d'une dizaine d'hommes, d'autres sans éveiller l'attention du public! Il convient donc de ne prêter à ces informations que l'ambition d'offrir simultanément dans le temps et l'espace l'éventail des signes distinctifs des tentatives dirigées contre le gouvernement radical. Ces secousses violentes rompant la marche régulière du quotidien n'entrent pas dans la catégorie des révoltes spontanées et isolées. Bien au contraire, elles sont préparées de longue main en petit comité ou en réunions légèrement plus larges. Dès lors, il ne suffit plus que d'une étincelle pour mettre à exécution les plans élaborés et arrêtés en commun. Un quel-

conque événement, une décision brutale de l'autorité se conjuguent pour amener la situation à une sorte de point de saturation qui fait éclater l'action des rebelles.

Attachons-nous maintenant à l'étude de leur nombre et de leur fréquence à l'aide de quelques critères: se sont-elles développées jusqu'à l'affrontement avec les gardes civiques du canton ou bien ont-elles avorté en cours d'exécution? Nous y annexons les alertes, les fausses alertes sans conséquence et les indéterminés sur lesquels l'avancement de nos recherches ne permet pas d'opérer un choix motivé: (voir ci-contre).

Bien sûr, l'attention sera focalisée, dès maintenant, sur les trois insurrections d'octobre 1848, mars 1850 et avril 1853 ainsi que sur la tentative du 4/5 octobre 1850 qui ne se distingue des premières que par l'absence de combat, les colonnes rebelles s'étant dispersées d'elles-mêmes au milieu de la nuit. Les indéterminés de février et mars 1848 augmentent la liste de deux unités par le simple fait qu'ils sont tenus par le gouvernement d'abord, progressivement par la population, pour des mouvements peu importants et ignorés sur le moment. Ce sont donc à ces six insurrections réelles ou vécues que nous ferons désormais référence, tantôt en les différenciant les unes des autres, tantôt en les considérant comme un tout. Quant aux alertes<sup>4</sup> et aux deux fausses alertes, elles servent avant tout à démontrer que ces épisodes s'insèrent dans un contexte précis d'agitation.

La géographie de la contestation ouverte donne l'image d'un canton où deux zones se distinguent nettement: la première s'étend de la Singine à la Veveyse en passant par la Sarine, la Glâne et la Haute Gruyère. Elle apporte sa part de contingent aux insurgés. Le reste du canton, à savoir la Broye, le Lac et la Basse Gruyère, entre dans la seconde catégorie et secourt les autorités par l'envoi de volontaires ou de gardes civiques.

Un décalquage des cartes politiques et religieuses aboutit à la même division territoriale: «[à une pratique religieuse] plus attiédie qui se remarque dans les petites villes et chefs-lieux de Bulle, Estavayer-le-Lac et Romont faisant même tache d'huile en Basse Gruyère et dans la Broye [répond] une géographie de la ferveur dont les bastions se rencontrent surtout dans les bassins glânois et veveysan ainsi que parmi les principales paroisses des Anciennes Terres sans compter les communautés singinoises<sup>5</sup> [...]. De ces paroisses se lèveront les forces religieuses et politiques capables de faire échec à la perpétuation du régime<sup>6</sup>.»

<sup>4</sup> Complots ébruités ou mesures de sécurité prises par l'autorité, difficilement chiffrables et reportés à des circonstances plus propices.

<sup>5</sup> L'ancien district de Morat, protestant et tardivement rattaché au canton de Fribourg, est fortement imprégné des idées radicales.

<sup>6</sup> Francis PYTHON: *Monseigneur Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund (1846-1856)*, Fribourg 1987, p. 456.

Mouvements insurrectionnels (1848-1856)	I	II	III	IV	V
21 février 1848 (foire de Fribourg)					X
19 mars 1848 (couvent de Hauterive)	X				X
23-24 octobre 1848 (expulsion de Mgr Marilley)					
27 décembre 1848 (incendie accidentel)				X	
4 mars 1849 (1 fois)			X		
juillet-août 1849 (2 fois)			X		
mai-juillet 1850 (3 fois)			X		
4-5 octobre 1850 (1 <sup>re</sup> insurrection Carrard)		X			
novembre-décembre 1850 (3 fois)			X		
22 mars 1851 (2 <sup>e</sup> insurrection Carrard)	X				
26-27 mars 1851 (1 fois)			X		
24 mai 1852 (Assemblée de Posieux)				X	
juin-juillet 1852 (2 fois)			X		
mars-avril 1853 (2 fois)			X		
22 avril 1853 (3 <sup>e</sup> insurrection Carrard)	X				
juin 1853 (1 fois)			X		
juin 1854 (1 fois)					X
juin 1855 (1 fois)			X		
octobre-novembre 1856 (accaparements, 2 fois)					X

A: projet-préparatifs,  
(prise d'armes)  
B: colonnes en marche  
C: combats  
D: échec

- |     |                            |   |
|-----|----------------------------|---|
| I   | Insurrections:             | A + B + C + D   |
| II  | Tentatives d'insurrection: | A + B + D   |
| III | Alertes:                   | A + D   |
| IV  | Fausses alertes:           | un événement quelconque<br>fait croire à une attaque,<br>alors qu'il n'y a pas de danger. |
| V   | Indéterminés               |   |

Aussi lors du changement des institutions opéré dans la plus parfaite légalité après les élections au Grand Conseil de 1856, un constat d'échec s'abat sur les tentatives violentes. Loin de précipiter la chute du gouvernement, elles l'ont sans doute retardée, renforçant la mainmise radicale sur le canton et justifiant le maintien de la *bienveillance* fédérale en même temps que la répression des autorités cantonales. En exerçant une menace constante sur le pouvoir, les révoltes à répétition ont peut-être aussi accentué la bipolarisation des fronts idéologiques et contribué à l'éclatement, au sein de la minorité gouvernementale, de la crise politique de 1851.

On le devine, l'interprétation de ces insurrections, ainsi que leur analyse, est plurIELLE. Toujours est-il que le vieux thème de la religion en danger prolongé par la résistance passive du clergé et de l'évêque, par l'inertie de la majorité de la population catholique et l'intense activité de l'opposition libérale-conservatrice ont accouché d'une série d'explosions vouées à l'échec, mais révélatrices d'un malaise latent, d'une époque troublée où les passions politiques et religieuses sont exacerbées. Ce mécontentement extrémiste s'incarna dans la personne de Nicolas Carrard, de Bionnens, ancien instituteur d'origine vaudoise, compromis à divers titres (suiveur, meneur) dans les quatre principaux soulèvements. Le chef de la bande est simplement nommé en 1850, puis qualifié de *fameux* en mars 1851, enfin de *trop fameux* lorsqu'il meurt sur la place du collège St-Michel durant la dernière insurrection. Quant aux révoltes à répétition, l'homme de la rue les désigne par le substantif *Carrarderies* consacrant à la fois leur importance et leur banalisation.

*«C'est donc la rencontre de dispositions intérieures, d'un destin individuel, et d'un mécontentement général qui conditionne l'existence d'une telle rébellion et cette caractéristique même rend l'événement exemplaire: il dépasse, en effet, l'individu qui y est engagé<sup>7</sup>.»*

Après avoir brossé le tableau général de la situation et afin de décrire les insurrections comme une des composantes de la période radicale, il conviendrait d'illustrer ce constat par quelques exemples significatifs. On augmentera par là le contraste entre la réalité vécue par les contemporains et la mémoire historique reconstruite après coup. Installés au pouvoir, les radicaux ne tardent pas à adopter la politique de l'amalgame pour étouffer toutes les formes d'opposition, régulières ou non: à leurs yeux, les promoteurs et les buts recherchés sont identiques, seuls les moyens diffèrent et sont utilisés en alternance suivant la conjoncture.

---

<sup>7</sup> Paul HUGGER: *Rebelles et hors-la-loi en Suisse*, Lausanne 1977, p. 8.

L'exécutif et le législatif fribourgeois ne manquent alors aucune occasion de rappeler à la mémoire les phases insurrectionnelles subies par le canton depuis la guerre du Sonderbund. Preuve en est donnée par la réponse du gouvernement de Fribourg au Conseil fédéral lors de l'affaire de la cour martiale<sup>8</sup>. D'autre part, les insurrections offrent au pouvoir l'opportunité d'adresser des proclamations au peuple et des ordres du jour à la troupe et aux volontaires. On y décèle la présence non dissimulée d'un manichéisme simplificateur où les rebelles, égarés et criminels, font pâle figure face aux bons citoyens des milices qui allient courage, discipline et dévouement.

Evidemment, les demandes de remises de peines, d'allégements financiers ou de grâces ont surchargé de travail les députés au sein des commissions du Grand Conseil si bien que la chambre cantonale traitera les questions relatives aux insurgés jusqu'en ... 1862! Quelques débats s'y déroulent à propos des décrets d'amnistie et autres allocations de crédits extraordinaires pour frais d'occupation militaire. Le tribunal cantonal ne chôme pas non plus suite aux trois *tentatives de révolution* — comme il les appelle — venues affliger le canton. Pour leur part, les préfets ne considèrent même plus les insurrections comme des événements extraordinaires, vu leur nombre et leur régularité, et reprennent, c'est le cas du fonctionnaire singinois, l'expression populaire *Carrarderies*.

Quittons les archives administratives et remarquons que la presse d'opinion couvre largement les événements à l'instar du *Confédéré* qui reproduit *in extenso* les dépositions des prévenus du 22 mars 1851. En outre, les journaux fribourgeois et parfois ceux des cantons voisins publient des suppléments ou numéros spéciaux au lendemain des insurrections attestant de ce fait l'importance qu'ils leur accordent. De même, les brochures imprimées reviennent assez largement sur les cycles de violence. Si l'ancien chancelier Romain Werro repousse le recours à la force sans aborder directement le sujet des soulèvements, le député Glasson leur consacre deux brochures alors que H. Charles les rappelle à plusieurs reprises pour mieux s'en détacher, comprenant leurs origines sans les justifier pour autant.

En résumé, presse, pétitions, brochures et délibérations officielles contribuent à en faire des éléments récurrents et donc caractéristiques. Ils précisent l'image d'un pays jeté dans un état de permanente insécurité où les passions politiques et religieuses sont exacerbées. Mettons fin à cette longue liste d'illustrations et tournons plutôt nos regards vers la postérité, si postérité il y a, des révoltes à répétition de Carrard.

---

<sup>8</sup> Voir *Le Narrateur fribourgeois*, 4 juin 1853. Après la 3<sup>e</sup> insurrection Carrard, les prisonniers ayant été traduits devant une cour martiale, le Conseil fédéral cassa les sentences car émanant d'un tribunal d'exception interdit par les deux constitutions, fédérale et cantonale. Un second procès, devant la cour d'assises, n'aboutit qu'à 7 (+2 autres) bannissements (5 à 30 ans) contre 134 lors des premiers jugements.

Nous allons envisager ce qu'il en reste dans les lieux de mémoire — matériels et idéels — et découvrir la politisation constante qui s'est emparée du sujet, dans la vie publique en général, dans des écrits engagés et des commémorations historiques. Nous montrerons aussi que les ouvrages des historiens fribourgeois ne négligent pas complètement Carrard et terminerons par dégager quelques hypothèses éclairant l'amnésie collective actuelle.

### **III. Devoir de mémoire et droit à l'oubli**

A l'évidence, les traces matérielles et les lieux dans lesquels aurait pu s'inscrire la mémoire des insurrections disparaissent peu après les événements: la tour de Jacquemart devant laquelle se déroulent les combats du 22 mars 1851 est démolie avant l'insurrection suivante, le corps de Carrard ne laisse aucune trace après son passage à l'hôpital des Bourgeois. Sa famille se déplace d'ailleurs dans une région catholique du canton de Neuchâtel (Cressier-le-Landeron) où l'on cache aux petits-enfants la fin tragique de leur grand-père. Trop chargés d'histoire, le château de la Veveyse, envahi en 1848, les Augustins, prison de la plupart des accusés et siège de la cour martiale, et dans une moindre mesure l'arsenal et la rue de Lausanne, tous ces sites ne parviennent pas à conserver le souvenir des soulèvements.

En fait, seul le collège St-Michel, exception qui confirme la règle, peut se targuer de n'avoir pas laissé s'effacer entièrement les épisodes qu'il a vécus. C'est en effet sur la place du collège cantonal — transformé en champ de bataille — que Carrard perd la vie en 1853, raison qui explique sans doute la mention du recteur Jaccoud dans une notice sur l'histoire de l'établissement préparée pour l'exposition nationale de Berne en 1914. Le Collège constitua-t-il un lieu de pèlerinage? Sans aucune comparaison avec la béatification posthume de Nicolas Chenaux en 1781, il n'est pourtant pas improbable que pour quelques anciens insurgés nostalgiques, tel Jean Grosset, St-Michel ait pu incarner un retour aux sources.

«*Monsieur, dit-il à l'historien Ducrest en l'abordant un jour de 1910, je reviens voir la place, où, en 1853, Carrard est tombé [...]. Il ne me semble pas qu'il y ait déjà plus de cinquante ans de cela! J'ai failli moi-même être tué derrière lui!*<sup>9</sup>»

Le grand-père était visiblement fier de cet acte *héroïque*, sans conteste celui de son existence qui était resté le plus vivant dans sa mémoire. François Ducrest nous apprend encore que Grosset vint, peu de temps avant sa mort, faire son *pèlerinage* au Collège.

---

<sup>9</sup> François DUCREST/Xavier DUCCOTERD: «Trois récits de l'insurrection Carrard (22 avril 1853)», in *Annales Fribourgeoises*, 1916, p. 275.

Enfin, plus près de nous, G. Charrière, dans un mémoire sur *L'école cantonale de Fribourg* — installée à St-Michel —, tient compte des perturbations politiques et notamment de l'insurrection du 22 avril pour expliquer l'indiscipline des élèves, l'attitude indépendante du chanoine Perroulaz et l'imbrication totale de l'Ecole avec la politique du régime contesté.

D'autres indices matérialisés, à savoir des munitions perdues durant l'échauffouée de 1851, sont renfermés dans les mémoires de Gonzague de Reynold.

*«Enfant, on m'en montrait les traces [dans la paroi] que l'on avait eu soin de ne pas effacer, et les deux grosses balles que l'on prit la peine de renfermer dans une boîte ronde, en bois peint. En jouant avec elles, je fus assez bête pour les perdre<sup>10</sup>.»*

Les derniers symboles tangibles que nous connaissons sont d'ordre pécuniaire: tous les mouvements ont débouché, pour les insurgés, sur des obligations d'acquitter les frais de geôle, d'enquête, d'instruction judiciaire et d'occupation militaire. Objets de négociations avec les autorités, même après le changement de régime de 1857, les amendes représentaient souvent l'ultime concrétisation des insurrections. Il semble qu'avant le premier conflit mondial, certains particuliers de la Glâne possédaient encore les pièces authentiques attestant des contributions importantes qu'il avait fallu verser<sup>11</sup>.

Admettons-le, l'inventaire des traces matérielles se révèle plutôt mince. Par contre, les empreintes idéelles présentes dans la mémoire collective fribourgeoise encouragent le chercheur par leur abondance. Au début du siècle, à un moment où les acteurs et témoins directs ont pour la plupart disparu, deux essais de lutte contre l'oubli interviennent simultanément. D'une part, F. Ducrest réunit dans les *Annales fribourgeoises* (1916) «Trois récits de l'insurrection Carrard (22 avril 1853)» où il reprend la version de Xavier Ducotterd — ancien élève de l'école cantonale — publiée dix ans plus tôt dans *La Liberté*, à laquelle il joint la relation de l'aumônier Perroulaz — le parlementaire entre les rebelles et la garde civique — et l'interview de Jean Grosset dont nous avons déjà parlé. Sortir ou sauver de l'oubli cette page d'histoire est le motif invoqué aussi bien par Ducrest — «l'événement, beaucoup de Fribourgeois l'ignorent» — que par Ducotterd qui livre son témoignage dans l'unique but «que les générations futures aient une idée juste d'un événement que nos générations actuelles semblent déjà avoir totalement oublié»<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Gonzague de REYNOLD: *Mes Mémoires*, vol. 1, Genève 1960, p. 245.

<sup>11</sup> P. R.: «Au temps du Sonderbund», in *Almanach catholique de la Suisse française*, 1913, p. 42, note 1.

<sup>12</sup> François DUCREST: *op. cit.*, p. 226.

D'autre part, un anonyme publie dans l'*Almanach catholique de la Suisse française* (1913) une page romancée où est mise en scène une famille paysanne de Villaz-St-Pierre dont le chef prend part à l'insurrection avortée d'octobre 1850. N'ayant pas vécu lui-même le régime radical, l'auteur tient à préciser que les épisodes relatés sont historiques: il les a entendu raconter bien souvent par des témoins oculaires dignes de foi et a comblé ses lacunes grâce au livre de Pierre Esseiva sur le Sonderbund. Le recours abondant aux dialogues rend l'intrigue encore plus vivante et nous fait entrer dans la confidence des préparatifs de l'insurrection. Rendant compte des déchirements humains consécutifs aux séparations familiales, P. R. rapporte qu'à soixante ans de distance, un vieillard avait les larmes aux yeux en évoquant une visite à son père emprisonné. Cet article dévoile manifestement le paradoxe qui consiste à rechercher des traces écrites de cette mémoire collective essentiellement orale et souterraine, parce que rurale avant tout. Ce texte populaire n'a d'autre objectif que de couper sur le papier et ainsi de fixer durablement ces souvenirs diffus transmis de père en fils, remémorés au foyer, entre amis.

Le dernier exemple de ce mode de transmission verticale que nous avons retrouvé se situe en 1967 lors du centenaire du *Fribourgeois* à Bulle. Dans le numéro spécial, Joseph Ackermann, homonyme du fondateur, évoque les années de la jeunesse de son grand-père et les démêlés de sa famille avec les autorités suite aux résistances contre le régime radical: «*grand-papa parlait de la «révolution de Carrard»(?) et des poursuites pénales engagées contre son père*<sup>13</sup>.» La présence du point d'interrogation fournit un renseignement précieux: avec les générations, le sens du contenu diminue fortement. Il reste que la mention du contenant est en elle-même significative.

La mémoire collective des soulèvements conservateurs ne se circonscrit pas à la campagne comme on tendrait à le penser: de Reynold est mis en contact avec la sanglante insurrection de 1853 par une vieille demoiselle de Weck qui raconta en sa présence, dans le salon de l'hôtel Weck-Surbeck, «cette journée de terreur à la fin de laquelle on l'emmena pour lui montrer les cadavres, dont celui de Carrard, alignés les uns à côté des autres. La curiosité des petites villes est toujours plus forte que la peur», ironise le châtelain de Cressier-sur-Morat<sup>14</sup>.

#### IV. Un sujet fortement politisé

Constat mitigé au niveau matériel, agréables surprises concernant la mémoire collective, c'est avant tout la politique qui nous livre la véritable dimension de la postérité.

<sup>13</sup> *Le Fribourgeois* 1967, n° 97 spécial centenaire, p. 1.

<sup>14</sup> Gonzague de REYNOLD: *op. cit.*, p. 245.

té de Carrard. Nous verrons entrer en jeu, par prolongement, les commémorations diverses du milieu du XX<sup>e</sup> siècle ainsi que les ouvrages scientifiques d'histoire cantonale.

Les révoltes de Carrard sont intimement liées à la décennie du régime radical, c'est l'évidence même. Elles vont, de ce fait, se trouver englobées dans les luttes partisanes dont l'un des enjeux réside, après 1857, dans l'interprétation et l'utilisation de cette période à des fins électorales et politiques. Ce débat transparaît bien sûr dans la presse d'opinion; il est aussi entretenu par des témoins et acteurs dans leurs mémoires ou écrits historiques. En simplifiant, il s'agit pour la mouvance conservatrice majoritaire d'insister sur l'aspect *tyrannique* du régime de 1848 et sur ses *méfaits innombrables*: expulsion des jésuites et ordres affiliés, fermeture des couvents et maisons religieuses, sécularisation des biens ecclésiastiques, arrestation et éloignement de l'évêque, amendes et impôts *iniques* pour rembourser les frais de guerre du Sonderbund, emprisonnements *arbitraires*, libertés et droits démocratiques entravés, etc.

Quant aux moyens employés pour y mettre fin, on brosse le tableau d'une lutte régulière de tout le peuple catholique fribourgeois rangé, avec discipline et patience, derrière les leaders de Posieux, du nom de la colline et du village où s'est tenue l'immense assemblée populaire de l'opposition en 1852. Juste un mot sur Posieux et sa chapelle érigée en l'honneur du haut-lieu fondateur des conservateurs, puisque nous avons là l'exemple qui passe pour le plus parfait des lieux de mémoire fribourgeois, mais dont la charge symbolique s'est à l'heure actuelle fossilisée. Bref, tous les moyens légaux — dont les imposantes pétitions — occupent le devant de la scène, mais la grande assemblée du 24 mai 1852 en vient inexorablement à incarner à elle seule toute l'opposition aux radicaux de 1848.

On imagine sans peine, dans ces circonstances, le malaise des hommes au pouvoir de 1857 à 1881 — coalition libérale-conservatrice — face aux insurrections. Embarras d'autant plus grand que le mouvement d'octobre 1848 se distingue nettement des autres tentatives, taxées assez facilement de marginales: il met en jeu de futures personnalités politiques influentes (Louis de Weck-Reynold, Rodolphe de Weck-Bussy, Joseph Jaquet, F.-X. Menoud) dont les contacts avec l'état-major conservateur sont plus que probables. Son ampleur — Jaquet parle de la mobilisation de plusieurs milliers de Fribourgeois si les contrordres n'avaient pas été donnés et dans une période de l'année plus favorable en fonction des travaux de la campagne — empêche de le caractériser comme les autres, si bien que nous ne sommes pas surpris de le voir passer presque complètement à la trappe.

Désormais réduite aux deux insurrections Carrard plus une tentative avortée, l'opposition violente dérange moins, quand bien même on est encore loin du portrait idyllique de Posieux tout puissant. Peu fier d'avoir laissé éclater autant d'explosions

armées et afin de se laver de toute accusation, le parti dominant aura soin de ne pas rappeler trop souvent leur souvenir et d'avancer qu'elles furent tramées contre l'assentiment des chefs conservateurs responsables.

En outre, elles n'émanaient que d'une frange marginale de la population qui avait juré d'échanger la plume contre la carabine et qu'on n'avait pu empêcher de se révolter.

Dans le camp libéral-radical minoritaire, le véritable intérêt n'est pas non plus de ressortir ces tristes événements, si ce n'est occasionnellement pour dénoncer l'hypocrisie du comité de Posieux, épouvantail dissimulant l'organisation des soulèvements. Thèse résumée dans la formule suivante: «*que dire des insurrections Carrard officiellement désavouées mais encouragées en sous-main par les chefs conservateurs?*». Arme néanmoins à double tranchant puisqu'elle rappelle au passage les luttes violentes qui jalonnèrent le séjour du parti radical au pouvoir et témoigne au plus haut point de son impopularité. Les radicaux loueront surtout les mérites d'un gouvernement livré à toutes les attaques, y compris celles des troupes factieuses, et préféreront insister sur l'héritage — législatif et constitutionnel — qu'ils ont légué au canton. Néanmoins cette logique connaît ponctuellement des infirmations et, suivant les circonstances, il n'est pas si surprenant d'observer les partis exploiter à diverses fins cet argument politique. La polémique, comme on va le voir, se déroule principalement jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et ressurgit lors des diverses commémorations du début ou du milieu de ce siècle.

Les élections pour le renouvellement du Grand Conseil, acte éminent de démocratie semi-directe, favorisent les bilans de toutes sortes. L'effervescence passagère dévoile les enjeux en présence et met à nu les ambitions des différents camps politiques. Cinq ans après la chute du régime radical, le *Journal de Fribourg* et *Le Confédéré*, au nom des libéraux et radicaux, défendent le gouvernement de 48 devant les jugements de leurs adversaires: il devait soutenir des luttes périlleuses contre des hommes qui avaient recours autant à la presse, aux assemblées populaires, qu'aux insurrections à main armée et qui, après avoir provoqué des révoltes sans cesse renaissantes, se cachaient dans l'ombre au moment décisif.

En 1866, *Le Confédéré* profite des «Dix ans de pouvoir» du parti libéral-conservateur pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur cette période en choisissant le programme de Posieux comme terme de comparaison. Avec minutie, les radicaux dénombrent les quatre *attentats sonderbundiens* tramés, selon eux, par les hommes de Posieux qui, en feignant de demander le rétablissement de la confiance et de la tranquillité, n'avaient d'autre but que de saper la base du régime, obligé d'augmenter les impôts et de réprimer fortement. De cette façon, la conduite de l'Etat devenue intenable, les nouvelles institutions ne parvenaient pas à se consolider et accumulaient autour d'elles l'impopularité.

Afin de ne pas demeurer en reste, *Le Chroniqueur*, organe officieux du gouverne-

ment, se lance dans l'inventaire des faits et gestes des autorités de 1848 au fil d'articles réunis ensuite dans un tract intitulé «Le radicalisme à l'œuvre dans le canton de Fribourg». Répugnant à redescendre vers cette *lamentable* période de l'histoire fribourgeoise, il estime qu'il y a des moments propices à un retour vers le passé, notamment pour confronter les actes des deux régimes qui ont occupé le pouvoir une dizaine d'années chacun. La proximité des événements empêche une occultation de certains aspects et c'est même avec un luxe de détails que sont décrits les six soulèvements conservateurs. Cependant, le rédacteur prend la peine de les séparer de la majorité du peuple qui était opposée aux mesures violentes et bien décidée à épuiser tous les moyens légaux pour infléchir l'ordre des choses existant alors. Résultat d'une trop forte compression, de la persécution religieuse et de la suspension des droits démocratiques, regrettables en raison de leur isolement, les explosions n'émanaienent que d'une infime partie de la population, la plus impatiente, la moins portée aux concessions. Les libéraux-conservateurs reconnaissent finalement à Carrard le mérite d'avoir tenté de chasser les *tyrans* en profitant de l'indignation populaire, mais lui reprochent d'avoir «*séparé sa cause de celle d'hommes aussi courageux que lui, qui luttaient sans relâche sur le terrain de la légalité pour obtenir l'affranchissement du peuple*»<sup>15</sup>.

Arbitrant le débat, le *Journal de Fribourg* appelle cette fois à l'abandon de ces armes rouillées par le passé. Il craint apparemment que ces vieilles querelles d'une époque révolue ne réchauffent les haines politiques.

Etrangement, les discussions sur la révision de la Constitution fédérale (1874) déclenchent l'affaire Wuilleret, du nom de l'homme de Posieux, accusé d'avoir rédigé en décembre 1852 un appel à Napoléon III en faveur d'une intervention étrangère en Suisse<sup>16</sup>. L'incident fait du bruit relayé qu'il est par la découverte, au même moment, d'un *Appel des catholiques suisses aux puissances signataires des traités de Vienne*. «L'Aperçu» provoque une interpellation au Conseil national et quelques explications au Grand Conseil fribourgeois, dont Wuilleret est président en 1874. Inévitablement, l'occasion se prête à l'exposé des circonstances entourant la pièce manuscrite. A l'interprétation désormais classique des *Carrarderies* se greffe le retour sous les feux de l'actualité de Ferdinand Perrier, à qui on reproche d'avoir joué le rôle d'intermédiaire entre les conservateurs fribourgeois et l'empereur français. L'ex-colonel fédéral se défend par voie de presse ce qui le force en passant à justifier sa participation à l'insurrection du 22 avril.

<sup>15</sup> Louis FRAGNIERE [imprimeur]: *Le radicalisme à l'œuvre dans le canton de Fribourg*, Fribourg 1866, p. 38.

<sup>16</sup> Connus sous le nom de «l'Aperçu sur la situation de la Suisse», ce document manuscrit de l'avocat Wuilleret est publié dans une brochure par les imprimeurs du *Confédéré* sous le titre *Les trahirs ou la Suisse trahie en 1852*. Il est précédé d'un avant-propos historique.

*«J'arrivai de Paris fin mars 1853. On était alors arrivé à l'imminence d'un soulèvement armé. Il valait mieux encore le diriger que de le subir. J'eus le tort, j'en conviens, un peu par ambition de soldat, un peu parce que j'avais été assez malmené depuis le 24 mai [= Posieux], de me mettre à sa tête, malgré la répulsion prononcée de M. C..... [= Charles (?)] qui ne voulait que la légalité<sup>17</sup>.»*

A Fribourg, l'agitation des esprits de ce début d'année 1874 se prolonge quelque peu vu la proximité des élections communales de la capitale (22 mars) et du scrutin relatif à la révision constitutionnelle (19 avril). Durant plusieurs jours, la presse radicale parle de cris hostiles proférés en ville et de distributions d'armes par le gouvernement, de landsturm prêt à marcher, bref d'un état d'alerte maximal. Enfin, à l'annonce d'une mobilisation préventive et partielle des troupes cantonales, le *Journal de Fribourg* se fait ironique: «que le gouvernement se rassure! Les libéraux de Fribourg ne sont point des perturbateurs de l'ordre public, ni des révolutionnaires à la façon des Carrard, Perrier, Weck et autres»<sup>18</sup>.

Dans un contexte comparable quoique différent, c'est-à-dire lors des troubles tessinois de 1890, la situation politique suisse favorise la résurgence à Fribourg du souvenir des révoltes Carrard. Après le renversement du gouvernement conservateur et la prise du pouvoir par les radicaux — avec le consentement tacite de la Confédération — s'engage un débat sur le droit à l'insurrection. Une aubaine pour les journaux de l'opposition fribourgeoise: ils déclarent à tour de rôle que l'insurrection radicale du Tessin n'est qu'un jeu d'enfant en comparaison des six tentatives insurrectionnelles — toutes citées — contre le régime Schaller. *Le Confédéré* va encore plus loin quand il reproche aux *ultramontains* (à cinq reprises durant l'automne) l'exemple donné en 1851 et 1853, le sang versé des gardes civiques qui rougit encore leurs mains quarante ans après.

La discréption de *La Liberté* contraste avec les vives contre-attaques de *L'Ami du peuple* et du *Fribourgeois*. La feuille de Romont démontre l'illégitimité du régime de 1848, imposé par l'émeute et les baïonnettes fédérales! Illégal, injuste et arbitraire, le gouvernement multipliait les atteintes aux droits de la population catholique largement majoritaire et se maintenait par la force armée.

*«Les insurrections conservatrices sous la terreur radicale [...] furent de véritables explosions populaires, au grand jour, spontanées, sans un mot d'ordre des chefs du*

<sup>17</sup> Longue lettre adressée au *Journal de Genève* et reproduite dans *Le Confédéré* du 8 février 1874, pp. 2-3.

<sup>18</sup> *Le Journal de Fribourg*, 26 mars 1874, p. 3.

*parti: les paysans insurgés [...] donnèrent leur propre vie et se firent tuer [...] animés du désir sincère de délivrer leur pays au prix de leur propre sang [...]<sup>19</sup>.»*

En un mot, pour les conservateurs de 1890, tout le contraire de la révolution tessinoise organisée par les comités radicaux contre un régime légal et constitutionnel, et exécutée par des mercenaires dans l'impunité générale.

Même parade à Bulle où *Le Fribourgeois* s'appuie sur l'argument développé au sein du Conseil des Etats tendant à prouver que le citoyen a le droit de secouer par la force le joug de la tyrannie et de l'usurpation. Telle était précisément, d'après l'organe gruyérien, la situation à Fribourg au milieu du siècle, ce qui justifie pleinement les convulsions d'un peuple n'ayant par ailleurs aucun autre moyen de recouvrer son indépendance.

Lorsque fin octobre 1890 éclate une émeute, vite dispersée par la mise en action d'une hydrante, devant l'hôtel de ville fribourgeois, on s'attend à un nouveau débat juridique sur la légitimité du recours à la violence et la réapparition de Carrard. Au contraire, pas un mot. Mieux, on entend un député conservateur veveysan déclarer au Grand Conseil que le peuple fribourgeois, *opprimé* entre 1848 et 1857, n'eut point recours aux revolvers ni aux cartouches! Sagelement, il se rendit à Posieux et revendiqua ses droits et libertés religieuses et civiles. Malgré lui, un autre intervenant rétablit la vérité en lisant les ordres du jour du régime radical: le pouvoir était très heureux dans les diverses attaques de s'appuyer sur les nombreux volontaires campagnards accourus à son secours tandis qu'on reproche (en 1890) au gouvernement Python l'arrivée en ville de troupes spontanées formées de paysans.

## V. Carrard dans les livres d'histoire engagés et au travers des commémorations

A ce stade, il conviendrait de tenir compte de l'impact des travaux historiques partisans effectués durant cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle et qui sont pour beaucoup dans la réutilisation politique du régime radical en général et des insurrections en particulier. Homme politique surtout avant le Sonderbund, Antoine Raemy de Bertigny cite brièvement dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg* (1869) les six insurrections en s'appuyant sur les bulletins officiels. Le journaliste polémiste retrace plus en détail la dernière prise d'arme, notamment à l'aide du témoignage de Perroulaz, de même que l'affaire de la cour martiale et les jugements définitifs des tribunaux réguliers. Bien sûr, il relate plus largement encore les démarches pacifiques et l'Assemblée populaire de Posieux, car pour lui si l'élan insurrectionnel ne fut jamais général et

---

<sup>19</sup> *L'Ami du peuple*, 19 octobre 1890, p. 1.

concerté, c'est qu'on tenait à demeurer dans les voies constitutionnelles. Il explique donc l'explosion de 1853 par l'impatience qui gagna quelques têtes à la vue de l'insuccès complet de tous les moyens légaux.

D'autres Mémoires, les *Souvenirs d'un Gruyérien* de Joseph Jaquet (1893-1900) représentent une mine d'or pour qui s'intéresse à l'époque radicale. Responsable de la mobilisation pour la Haute Gruyère en 1848, Jaquet est en outre consulté et invité lors des tentatives suivantes bien que ses années d'exil l'aient convaincu d'abandonner la violence et de rejoindre l'esprit de Posieux. La formation d'un comité secret — auquel il appartenait — devait permettre de sonder l'état d'esprit des populations en cas d'insurrection et ce afin de prévenir de nouveaux mouvements partiels, c'est-à-dire pour canaliser le mécontentement et assurer le succès. On passe ainsi derrière le rideau pour atteindre les motivations et attentes des insurgés, mais aussi les moments difficiles endurés après les défaites successives.

Citons encore la biographie de H. Thorin qu'on doit à l'abbé Jeunet (1889). Périodiques et téméraires, les révoltes aggravèrent la situation et eurent pour conséquence, notamment pour des *innocents* comme Thorin, des emprisonnements injustifiés: «[ces soulèvements isolés] étaient, selon Jeunet, des protestations éloquentes sans doute contre le régime oppresseur, tyrannique qui pesait sur nous; et il faut savoir rendre justice à ces hommes souvent obscurs, parfois un peu fanatiques, mais dévoués et courageux, qui s'exposèrent à la prison et à la mort pour la délivrance de leurs concitoyens»<sup>20</sup>.

Avec Pierre Esseiva et son *Fribourg, La Suisse et le Sonderbund* (1882), Carrard trouve son principal biographe et celui qui décrit le plus longuement et précisément les insurrections, y compris celle d'Octobre. L'auteur ne fait pas mystère de ses motivations: contrebancer l'historiographie radicale, majoritaire en Suisse à ce moment, concernant l'interprétation du Sonderbund et de l'époque révolutionnaire de 1848 dans le but de révéler à sa génération une partie des iniquités et des violences et ainsi d'en perpétuer le souvenir salutaire. Pendant les élections de 1881, son rappel de la *tyrannie radicale* à Fribourg de même que ses attaques contre les *traîtres sécessionnistes* du *Bien Public*, doivent permettre le retour au pouvoir des *ultramontains de la réaction*, ainsi désignés par leurs adversaires, c'est-à-dire pour Esseiva l'immense majorité conservatrice catholique.

Accusant le régime Schaller d'avoir fait éclater les premières expéditions pour rappeler les troupes fédérales dans le canton, critiquant la trop grande hétérogénéité des autorités provisoires projetées par les insurgés d'octobre 1848, il sourit en outre des paniques du gouvernement radical lors des fausses alertes dues à des incendies. Quant

---

<sup>20</sup> François JEUNET: *Vie de M. Hubert Thorin*, Fribourg 1889, p. 51.

à Carrard, chef qui n'était point taillé pour ce rôle, et à sa bande, ils étaient «convaincus par expérience de l'inutilité de toute démarche légale [et...] avaient juré d'échanger la plume contre la carabine»<sup>21</sup>. En octobre 1850, c'est l'activité des chefs conservateurs opposés à la violence qui fait échouer les projets.

Dans les mois suivants, l'impunité avec laquelle Nicolas Carrard parcourt la campagne fribourgeoise pour réchauffer la révolte fait naître dans le public la conviction que cet agitateur est un instrument aveugle aux mains du pouvoir. Le spécialiste du Sonderbund est dès lors persuadé qu'il tente un coup hardi, en mars 1851, pour se réhabiliter dans l'opinion de ses concitoyens et lever ainsi les soupçons l'accusant même d'être un agent radical. Nouveau reproche à l'encontre du gouvernement qui aurait encouragé le dernier soulèvement, mal combiné comme tous les autres, afin qu'il lui fournit le moyen de ressaisir son influence perdue en déployant de nouvelles rigueurs.

Pour sa part, Carrard sentait bien, toujours selon Esseiva, que son nom mêlé à deux insurrections avortées ne lui permettait plus de se placer à la tête d'une semblable entreprise. Un homme plus habile que lui devait la diriger et ce fut le colonel Perrier.

*«Les Fribourgeois étaient loin de professer cette doctrine absurde qu'il n'est jamais permis de se soulever contre un gouvernement de fait [...]; néanmoins il existait à l'endroit d'un mouvement insurrectionnel deux courants d'opinion bien accusés. Les uns, et principalement la bourgeoisie des villes, découragés par l'issue désastreuse des tentatives antérieures [...] voulaient encore temporiser. Les autres, et cette disposition était assez générale dans les campagnes [...], brûlaient d'en venir aux mains avec les prétoiriens du pouvoir et n'attendaient qu'un chef entreprenant qui servit de ralliement [...]»<sup>22</sup>.*

C'est finalement à l'occasion des commémorations historiques que resurgit le débat idéologico-politique à propos du régime radical. Lorsqu'en octobre 1911, plusieurs milliers de conservateurs posent à Posieux la pierre angulaire de la chapelle votive célébrant l'assemblée populaire de 1852, l'opposition libérale-radicale crie à la récupération politique de la cérémonie soi-disant religieuse. *La Gruyère* et *L'Indépendant* dénoncent le recours aux vieilles haines assoupies dans le but de battre le rappel avant l'élection du Grand Conseil de l'automne: «la religion n'est qu'un prétexte pour masquer des visées politiques, pour agiter la masse [...] en retracant en pleine période de paix des scènes violentes d'une guerre civile datant de plus de soixante ans [...]»<sup>23</sup>. De

<sup>21</sup> Pierre ESSEIVA: *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund (1846-1861)*, Fribourg 1882, p. 288.

<sup>22</sup> *Ibid.*, pp. 389-390.

<sup>23</sup> *L'Indépendant*, 12 octobre 1911, p. 1.

leur côté, *La Liberté* et *L'Ami du peuple* s'emploient à désigner les radicaux de 1911 comme les dignes fils des quarante-huitards et prennent à témoin les leçons douloureuses du passé pour que les catholiques fribourgeois en préviennent le retour.

L'article «Le canton de Fribourg à la veille de Posieux» de Pie Philipona est empreint d'indulgence à l'égard des trois insurrections précédant 1852. Le journaliste n'a pas peur d'affirmer qu'après l'établissement pour neuf ans de la législature radicale, les citoyens n'avaient plus rien à attendre de la légalité telle que la comprenaient leurs nouveaux maîtres: «*quel moyen restait-il donc au peuple fribourgeois pour se soustraire à cette monstrueuse tyrannie*<sup>24</sup>?» Ainsi en ressuscitant le souvenir de la protestation unanime de 1852 contre le régime radical, le parti libertard redécouvre, à l'image de l'avocat Musy dans son discours au «Grütlis» fribourgeois, que le flot montant de l'indignation populaire s'accompagnait d'*un vent impétueux de révolte*. Les vétérans de l'assemblée y rappellent aussi, par l'entremise du colonel Reynold, ces années-clés où l'on subissait le cachot pour un oui ou pour un non: Célestin Jaquet, de Grolley, ne dissimulait pas, à près de 80 ans, sa participation à la première insurrection de Carrard qui lui valut d'être enfermé à Jacquemart.

Pierre Barras, rédacteur en chef de *La Liberté* et secrétaire du parti conservateur catholique cantonal, profite de l'année électorale précédant le centième anniversaire de Posieux pour publier un ouvrage repris dans les colonnes de son journal de février à avril. Cette histoire officielle résume parfaitement l'interprétation conservatrice de l'attitude des opposants au régime radical: «*le mécontentement populaire s'exprima d'abord par des recours ou pétitions auprès des autorités fédérales qui n'accordèrent que très partiellement satisfaction [...]. Il y eut ensuite des soulèvements mal organisés et contre l'assentiment des chefs conservateurs responsables, soulèvements qui furent aisément réprimés par le gouvernement radical. Le véritable redressement des conservateurs commença à l'assemblée populaire de Posieux [...]*<sup>25</sup>.

Bref, c'est à Posieux que le parti conservateur a retrouvé sa mystique, la confiance en lui-même et la volonté de donner au canton un régime politique chrétien et démocratique. Aussitôt *L'Indépendant* revient sur la prétendue *dictature radicale* et fait quelques remarques puisque de l'autre côté on se plaît à évoquer ces années: la période était troublée, reconnaît l'organe libéral-radical, elle prenait le relais d'une guerre civile due à une longue suite de tensions intérieures.

<sup>24</sup> *La Liberté*, 10 octobre 1911, p. 1. Article repris par *L'Ami du peuple*, 12 octobre 1911, sous le titre «Le canton de Fribourg avant la libération de 1852».

<sup>25</sup> Pierre BARRAS: *Le Parti conservateur populaire fribourgeois*, Fribourg 1951, p. 5.

«[Et] que dire des insurrections Carrard officiellement désavouées mais encouragées en sous-main par les chefs conservateurs? [...]» se demande en conclusion *L'Indépendant*<sup>26</sup>.

L'année suivante, le centenaire de 1852 donne lieu à un grand rassemblement sur la célèbre colline en même temps qu'une étude du professeur Castella publiée par tranches d'une ou deux pages dans la presse fribourgeoise: l'historien présente Posieux comme l'un des épisodes les plus mémorables de la lutte entreprise par le peuple fribourgeois pour mettre fin au régime qui lui avait été imposé après la défaite du Sonderbund. Gaston Castella, qui se veut impartial, propose de replacer l'imposante assemblée dans la série de ses causes et de ses effets, mais passe furtivement sur les soulèvements populaires «*mal préparés et conduits par un homme inférieur à son rôle*»<sup>27</sup>.

En 1956, le canton célèbre en grande pompe un autre centenaire, celui de l'avènement au pouvoir des conservateurs. Bien sûr la manifestation se déroule à Posieux, de nouveau les discours insistent sur l'assemblée mythique qui sonna le glas du régime anticlérical. Mais cette fois, on n'observe que de très rares allusions aux tentatives de révoltes qu'on présente invariablement comme légitimées par l'exaspération générale que provoquèrent les vexations et les atteintes réitérées aux sentiments religieux des Fribourgeois(es). Le gros de l'opposition entendait rester dans la légalité alors que quelques impatients prenaient les armes à plusieurs reprises pour renverser le gouvernement.

Face à l'exaltation du régime de 1857 dans *La Liberté*, les radicaux de *La Gruyère* se plaignent de cette facilité à travestir les événements en les refabriquant à sa façon: la vérité historique réside dans les faits et «ceux-ci fournissent des données précises sur l'agitation menée dans le peuple fribourgeois contre l'ancien régime radical. Ils font état de la carrière de quelques fanatiques, les Carrard et consorts, qui fomentèrent plusieurs insurrections armées et qui bénéficièrent d'une indulgence renversante»<sup>28</sup>.

En fait, la contribution au souvenir des soulèvements la plus originale est sans aucun doute celle entreprise par Jeanne Niquille sous la rubrique «Il y a cent ans» de *La Liberté*. Pendant une vingtaine d'années à partir de 1951, l'archiviste cantonale, journaliste en la circonstance, rédige de brèves notes ce qui lui laisse tout le loisir de revenir sur les épisodes de la période radicale, principalement Posieux en 1952 et Carrard en 1951 et 1953. Même s'il faut mettre bout à bout des bribes d'informations spéci-

<sup>26</sup> *L'Indépendant*, 3 mars 1951, p. 1.

<sup>27</sup> *La Liberté*, 16 mai 1952, p. 20.

<sup>28</sup> *La Gruyère*, 6 octobre 1956, p. 1.

fiques aux insurrections reparties en une centaine d'interventions sur trois ans, on obtient une description simple et dépouillée dans le style, dense en substance: détail des très nombreux jours d'alertes et surtout rapport complet des poursuites devant les tribunaux, des amendes, emprisonnements et exils.

Cette tendance à insister sur la contestation ouverte se confirme par les ouvrages antérieurs de J. Niquille et notamment le collectif pour les écoles intitulé *Un siècle d'histoire fribourgeoise* (1941). Deux des quarante chapitres, consacrés aux soulèvements populaires et à l'apogée des luttes politiques, entourent l'assemblée de Posieux et ses suites (deux chapitres également). A côté des trois insurrections Carrard pour lesquelles Jordan, Piller et Niquille adoptent la thèse officielle du parti conservateur, le mouvement d'octobre 1848 brille par son absence. Il faut remonter en 1922 pour retrouver dans un ouvrage d'histoire cantonale une mention de ce soulèvement, que Castella attribue à l'émotion créée par l'incarcération de l'évêque, mais là encore les insurrections Carrard sont plus longuement développées sans commune mesure toutefois avec la place réservée à Posieux.

## VI. Les insurrections et les écrits universitaires

Enfin, on ne saurait clore ce tour d'horizon sans présenter la floraison des travaux sur la période radicale lancés par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine de l'Université de Fribourg. Ce regain d'intérêt pour ces années intenses et ce renouveau historiographique sont principalement dus à l'aboutissement des recherches de R. Ruffieux. Auteur d'une thèse consacrée aux *Idéaux du parti radical et leur application politique* (1953, 1957), il démontre l'altération de l'idéologie des radicaux fribourgeois par le concept de nécessité, fondement de leur méthode de gouvernement irréaliste, et ce pour les domaines essentiels de la vie publique que sont la Politique, l'Eglise, l'Instruction et la Justice.

Les insurrections n'y sont pas étudiées en elles-mêmes, quoiqu'elles expliquent en partie certaines situations: les tentatives gouvernementales de dissocier l'Eglise de l'Etat — pour les radicaux le *complot clérical* menace l'Etat et le clergé organise les révoltes — et l'éclatement de la crise de la machine politique après l'insurrection du 22 mars 1851. L'alternance des voies pacifiques avec les moyens violents éclaire aussi, selon Ruffieux, l'évolution de la justice populaire radicale résumée dans le diptyque châtiment-pardon, hésitations entre la coercition et la clémence. En dernière analyse, les *Carrarderies* ont «causé le plus grand tort à l'opposition en justifiant, dans une certaine mesure, l'appareil de répression gouvernemental»<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Roland RUFFIEUX: *Les idées politiques du régime radical fribourgeois et leur application politique (1847-1856)*, Fribourg 1957, p. 120.

A peu près au même moment, Jean Castella achevait son ambitieux travail constitutionnel dégageant une synthèse de *L'organisation des pouvoirs politiques fribourgeois* (1953) de l'Ancien Régime à nos jours. L'auteur signale, en note, les trois derniers soulèvements, qu'il présente comme déconseillés par les chefs conservateurs et menés par des paysans inconsidérément entraînés.

Ces deux études fondamentales ouvrent la voie, comme nous l'avons dit, à une série de mémoires de licence et thèses de doctorat consacrés aux dix années du régime radical. Chaque auteur utilise Carrard dans sa démonstration sans pour autant, à l'exception de D. Hatem, le considérer en lui-même. Ainsi son interprétation reste figée et les historiens mettent en avant les actes d'opposition réguliers à la Constitution cantonale de 1848, soit les pétitions, plaintes, motions, assemblées, résistance passive du clergé et de l'évêque, inertie des populations, etc. En fait, les secousses successives servent avant tout de repères temporels et/ou de symboles de la situation politico-religieuse dégradée.

Etudiant les relations entre Vaud et Fribourg, J. Brühlart (1967) illustre l'entente cordiale régnant entre les deux cantons après la guerre civile par l'appui total et désintéressé, dans un premier temps, des radicaux vaudois pour réprimer les tentatives réactionnaires, notamment en octobre 1848. Mais les insurrections suivantes et les rapports des préfets des districts limitrophes ouvrent les yeux au régime Druey sur l'impopularité des gouvernants fribourgeois. S'ensuit une nette baisse d'intérêt mutuel qui précède la reprise des tensions intercantoniales.

Les mémoires successifs de F. Schneuwly (1975), biographe de H. Charles, et celui de A. Winckler (1977) sur *Les pétitions fribourgeoises à la Confédération* reviennent sur Carrard: le premier souligne les conséquences néfastes des tentatives violentes et isolées sur les démarches constitutionnelles et légales. En outre, les insurrections autorisent le gouvernement à s'acharner contre Charles, emprisonné à chaque fois, et le contraignent à s'exiler momentanément à Neuchâtel. Le second considère lucidement le mouvement d'Octobre comme le prétexte idéal qui manquait aux radicaux pour éloigner Marilley. En ce qui concerne les insurrections suivantes, il y a, selon Winckler, une dissociation claire entre les moyens légaux employés par l'opposition et les coups de force de Carrard, émanant d'une minorité d'individus n'ayant aucun lien avec l'état-major conservateur.

Nous passons sur *L'école cantonale* de G. Charrière (1985) déjà mentionné, et nous arrêtons plutôt sur la thèse de F. Python (1982, 1987): l'affaire Marilley lui permet de «mesurer toute la profondeur du champ où le spirituel et le temporel se trouvent inextricablement mêlés jusqu'à leur confusion»<sup>30</sup>. La caractéristique principale de la

---

<sup>30</sup> Francis PYTHON: *op. cit.*, p. 449.

période réside ainsi dans la rivalité entre les deux pouvoirs dont l'enjeu capital est en fin de compte l'adhésion et le contrôle du peuple catholique. A propos de la rupture entre le régime et l'évêque, Francis Python montre clairement que l'éloignement de ce dernier est facilité par la tentative du 24 octobre<sup>31</sup>. Au reste, les lendemains d'insurrection et les constantes rumeurs de révolte laissent le champ libre aux hommes de 48 leur permettant ainsi de se livrer à des accusations contre le clergé, tenu pour le principal auteur intellectuel.

Ferdinand Perrier, dont la vie est retracée par D. Hatem (1990), nous fait revivre une dernière fois son coup d'Etat manqué d'avril 1853. L'auteur de cette biographie décrit assez largement cette ultime flambée de violence alors qu'il laisse de côté les échauffourées précédentes — Carrard ne fait l'objet que d'une note — à l'exception du 22 mars 1851, déclencheur éclairant le passage du commandant de la garde prétorienne dans les rangs de l'opposition. L'indiscipline et la férocité que laissent transparaître ses soldats dans cette circonstance révèlent le décalage entre le chef et sa troupe. Indigné, déçu, Perrier donne sa démission et, subjugué par Posieux, passe «*dans le camp conservateur avec l'ardeur d'un catéchumène qui aspire à effacer par le baptême du sang ses anciennes erreurs*»<sup>32</sup>.

Presque au terme de notre exposé, il conviendrait de ne pas omettre *L'histoire du canton de Fribourg* de 1981 qui, tirant le meilleur bénéfice des travaux particuliers, retrace le régime radical de manière équilibrée.

*«Bloquée par la volonté totalitaire d'une démocratie abusivement représentative, l'opposition [alterne entre] les élections au Conseil national, [...] le pétitionnement, [...] l'insurrection, arme du désespoir. [...] Quant au dernier cycle de violence, il est dû au refus de toute concession majeure à l'opposition qui vient de manifester sa force, avec discipline et dans la légalité [...]»*<sup>33</sup>.

Mais cette histoire cantonale, comme celles de 1922 et 1941, fige le portrait de Carrard sans renouveler la recherche historique à son propos. Néanmoins, la présence d'un dessin représentant le combat devant la tour de Jacquemart en mars 1851 offre à notre sujet une nouvelle dimension. Initialement dévoilée par H. Foerster à l'occasion d'un article dans les colonnes du *Freiburger Nachrichten* (23 août 1976) sur la Singine et la révolution Carrard, l'illustration provient d'un témoin oculaire, Wicht, alors étu-

<sup>31</sup> De même que Chantal de SCHOULEPNIKOFF: «Le canton de Vaud et l'affaire Marilley (1848-1856)», in *Annales Fribourgeoises*, 1977/1978, pp. 5-66.

<sup>32</sup> Pierre ESSEIVA: *op. cit.*, p. 389.

<sup>33</sup> Roland RUFFIEUX (s.l.d.d.): *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg 1981, p. 845.

diant au collège St-Michel. Relevons que l'aide-archiviste Foerster cite les noms des rebelles et des victimes singinoises de 1851 et qu'il a une connaissance précise des autres putschs ultra-conservateurs qu'il décrit avec plus de détails dans un article de revue (1979) consacré aux milices radicales<sup>34</sup>. Quant au dessin, sans doute réalisé peu après les événements, il renforce la thèse de l'intérêt populaire pour sauvegarder le souvenir des insurrections à répétition. Une autre représentation, plus proche de la caricature que de la réalité en raison de ses imprécisions, est publiée dans *L'Illustration* de Paris quelques semaines après l'insurrection du 22 mars. Elle rend compte de l'écho surprenant que rencontre cet épisode fribourgeois qui, il est vrai, coïncide avec la crise de la machine politique radicale du canton.

## VII. Une conspiration du silence?

On l'a montré, l'historiographie académique a délaissé Carrard, du moins au niveau des articles et études de fond. Ce constat de lacune doit interpeller les historiens, dont le rôle pédagogique et civique n'est-il pas d'étudier et donc de transmettre les multiples facettes du passé? D'où la question: pourquoi cette conspiration du silence? Il nous faut avouer tout de même qu'au moins quatre autres articles de revue abordent, certes par la bande, divers aspects liés à notre sujet.

Tour à tour, H. Thorin (1872), l'abbé Hauser (1883) et l'instituteur Genoud (1887) redécouvrent ces épisodes violents, dans la *Revue de la Suisse catholique*, par l'intermédiaire du journal d'exil de Fournier, des notes d'un curé emprisonné après l'insurrection d'Octobre et au travers des péripéties du couvent de Hauterive dont la fermeture en 1848 coïncide avec la prétendue tentative du 19 mars. Quant au journaliste bernois H. Böschenstein, c'est une biographie du conseiller fédéral Carl Schenk qui l'amène à publier dans les *Annales Fribourgeoises* (1949) les «Souvenirs bernois de l'occupation du canton de Fribourg en [novembre et décembre] 1848» grâce aux lettres du jeune Schenk, alors aumônier.

Toujours de manière indirecte, quelques articles nécrologiques (fin XIX<sup>e</sup> s.) ou notices biographiques (début XX<sup>e</sup> s.), consécutifs aux décès de personnalités publiques actives après le Sonderbund, mentionnent brièvement les troubles de la période radicale<sup>35</sup>. Lorsqu'on parle des insurrections Carrard, c'est pour souligner les arrestations arbitraires subies par les chefs de l'opposition au lendemain des soulèvements (côté

<sup>34</sup> Hubert FOERSTER: «Die radikale Bürgerwehr in Freiburg (1847-1856)», in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 1979, pp. 407-417.

<sup>35</sup> On trouve ces mentions dans des quotidiens, revues ou périodiques, et autres ouvrages dont le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (1934) qui possède une entrée «Carrard, insurrections» où l'on traite les trois soulèvements qui portent ce nom (article de G.Castella, pp. 419-420).

conservateur) ou bien mettre en avant le *courage* des hommes de 48 dans ces épisodes extraordinaires, au sens étymologique du terme (côté radical). Le plus souvent néanmoins, on évite soigneusement d'évoquer ces années de troubles: ainsi, le départ de Perrier pour la France après l'échec de son coup d'Etat en 1853 n'est pas souvent expliqué fidèlement.

Pour terminer, nous allons illustrer les caprices de la mémoire par un dernier exemple biographique. A la mort des frères de Weck, personne n'avait soulevé de polémique sur leurs actes de jeunesse. L'heure ne s'y prêtait pas d'ailleurs. Les éloges posthumes du tournant du siècle ne lorgnent pas non plus sur cette partie de la vie des deux Directeurs des Finances.

Il faut attendre 1956 et une série d'articles de Pierre Barras dans *La Liberté-Dimanche* pour que le débat rebondisse. Présentant les de Weck comme famille-témoin d'une époque, Barras se propose de dépeindre le contexte dans lequel Weck-Reynold va déployer son action politique. Parti pour faire revivre une période à travers un homme, dont la figure est l'une des plus représentatives, il s'engage en réalité dans un *vrai roman policier* lorsqu'il est mis au contact de la correspondance privée de Louis avec sa jeune épouse, de la procédure engagée contre les insurgés de 1848 et surtout des Mémoires de Jaquet.

D'abord enclin à suivre le futur conseiller aux Etats lorsqu'il clame son innocence dans son journal de prisonnier, le journaliste découvre avec surprise qu'il fut en réalité le porteur du contrordre destiné à la Haute Gruyère: «*il devait non seulement être au courant de ce qui se tramait, mais il appartenait à l'état-major du mouvement [commandé par son frère]*»<sup>36</sup>. Barras laisse le soin aux juristes de trancher la question de savoir si le messager d'un soulèvement projeté tombe sous le coup de la loi et ne se prononce pas non plus sur le droit de se révolter contre un gouvernement *aussi peu légitime*, qui prenait ses aises avec la légalité.

Ecoutons une nouvelle fois l'interprétation conservatrice de l'opposition aux radicaux: «[après 1848...] *les chefs conservateurs ont compris que la voie de l'insurrection n'est pas la bonne, [...]mais la colère populaire gronde et ne peut être refrénée. Le fameux Carrard [...] organise soulèvement après soulèvement [...]. Les chefs conservateurs [...] ont eux décidé de prendre un autre chemin pour secouer le joug de la tyrannie: celui de la fameuse assemblée de Posieux [...]*<sup>37</sup>.»

Solidement fixée, la mémoire de la participation de Louis de Weck-Reynold au mouvement d'Octobre ressurgit à l'occasion du centenaire de sa mort dans un article de François Walter: le premier paragraphe — la retraite du conspirateur — résume suc-

<sup>36</sup> *La Liberté-Dimanche*, sa-di 7-8 avril 1956, p. 19.

<sup>37</sup> *Ibid.*, sa-di 21-22 avril 1956, p. 19.

cinctement la compromission des deux frères dans la tentative manquée d'insurrection paysanne<sup>38</sup>.

### VIII. Quelques hypothèses explicatives en guise de conclusion

Embarrassant pour les radicaux — comme on l'a vu — Carrard gêne tout autant les conservateurs et leur parti d'autorité qui insiste sur le respect de la loi et des règles démocratiques: il est bien connu d'ailleurs qu'on rejette ses révolutionnaires surtout s'ils ne vont pas dans le sens de l'histoire en recourant à des moyens archaïques à l'âge démocratique. De plus, le régime radical et, partant, les insurrections détonnent dans l'histoire fribourgeoise d'Ancien Régime patricien, de Restauration aristocratique, de République chrétienne et de bloc quasi monolithique jusqu'à ces dernières décennies. Elles ne correspondent pas non plus à la doctrine catholique de non-violence et d'endurance dans l'épreuve qui interdit en principe le tyrannicide.

D'autre part, les empreintes de la résistance armée sont complètement recouvertes par le sanctuaire tout puissant de Posieux, symbolisant à lui seul l'opposition aux radicaux de 1848. On peut même se demander jusqu'à quel point l'exiguïté du canton condamne la diversité des souvenirs socio-politiques, surtout dans le domaine de la contestation violente monopolisée par l'imposante figure de Chenaux. N'oubliions pas l'origine vaudoise de Carrard susceptible de faire tache dans l'historiographie cantonale et rappelons aussi la réserve extrême des citoyens fribourgeois par rapport aux personnalités, notamment en politique, attitude typique d'une société rurale basée sur une tradition de prudence et de respect de la hiérarchie.

La prise en considération de ces insurgés délaissés et du recours au fusil en général contribue d'ailleurs à illustrer un trait de la psychologie collective historique en ce qui concerne notamment l'image du Fribourgeois face au pouvoir: «[selon R. Ruffieux,] le Fribourgeois est accoutumé à une soumission patiente envers les choses, à une obéissance séculaire à l'égard de ceux qui détiennent la moindre parcelle d'autorité, mais cette docilité ne va pas sans répartie ni fronde<sup>39</sup>.» Reste à étudier les conditions et circonstances dans lesquelles s'opèrent la révolte et le recours au fusil. Car en définitive nos rebelles récidivistes n'invoquent-ils pas l'amour de la patrie, la fidélité à la religion et à l'évêque, leur attachement au *statu quo ante* pour justifier les soulèvements contre une autorité, imposée de l'extérieur, en qui ils ne se reconnaissent pas et dont ils contestent la légitimité?

---

<sup>38</sup> La Liberté-Dimanche, sa-di 29-30 novembre 1980, pp. 33 et 35.

<sup>39</sup> Roland RUFFIEUX: «Fribourg et les Fribourgeois», in Revue de psychologie des peuples, 1964, p. 64.

A côté de la non-mémoire scientifique et de la bipolarisation politique, existe surtout la mémoire populaire, que nous avons essayé de mettre en évidence, présente dans une littérature ou culture tout aussi populaire basée sur le passage du témoin de génération en génération. Ce mode de transmission verticale se développe, on l'a dit, au début du siècle: relayé par divers articles de presse, notamment sous la rubrique «Il y a cent ans» de *La Liberté* durant les années 50, ce processus a sans doute fait parvenir jusqu'à nous des bribes de souvenirs individuels.

Reconnaissons qu'avec le temps, leur signification s'émousse, mais la trace du message demeure sûrement, en particulier dans la mémoire de quelques anciens dans des régions plus sensibilisées, comme la Glâne ou la Sarine-campagne. Toutefois, nous n'avons constaté aucune emprise de la légende populaire! Peut-on de ce fait affirmer comme certains qu'il ne manqua que la réussite à Carrard pour devenir un héros? Sa mémoire n'a-t-elle pas plutôt été confisquée, peut-être par le colonel Perrier qui dirige avec lui la dernière insurrection?

Capricieuse et sélective, mais jamais totalement figée, la mémoire collective trouvera-t-elle un jour les conditions nécessaires pour permettre aux révoltes à répétition sous le régime radical de dépasser la phase d'occultation dans laquelle elles se trouvent encore? Elles pourraient, dans une conjoncture de remise en question généralisée de la démocratie représentative, prendre — qui sait — une nouvelle dimension. D'ailleurs, la très récente publication du roman d'Etienne Eggis, *Pierre Moehr ou La vie d'un ouvrier fribourgeois à l'époque du Sonderbund* par la Bibliothèque cantonale et universitaire permettra peut-être au public fribourgeois de (re)découvrir — en même temps que cette œuvre égarée de l'écrivain et poète fribourgeois — les violentes secousses des années 1846 à 1853, cette période pleine de troubles et de révoltes. D'autant plus que le feuilleton d'Eggis, rédigé seulement quelques années après les événements, traduit fidèlement, dès l'avènement du régime radical, la «puissante opposition conservatrice [qui se manifeste] à coup de pétitions, d'assemblées populaires et même d'insurrections armées», et s'achève par le dernier *commando* de Nicolas Carrard pour renverser la nouvelle tyrannie<sup>40</sup>. Toujours est-il que c'est bien l'absence d'une rencontre contingente — avec un historien ou une circonstance — capable de le faire sortir de l'oubli qui confine Carrard dans sa clandestinité actuelle, contrastant nettement avec sa trop grande renommée au milieu du siècle passé.

---

<sup>40</sup> *Pierre Moehr ou La vie d'un ouvrier fribourgeois à l'époque du Sonderbund*. Un roman d'Etienne Eggis (Fribourg 1830-1867) publié dans le journal parisien *La Presse*. Illustrations de José Roosevelt. Fribourg, Editions La Sarine, Bibliothèque cantonale et universitaire, novembre 1994, 90 p. L'expression *commando* et la citation sont de Martin Nicoulin dans la préface, p. 7.